	•
PRÉFECTURE de	Vu les articles 29 et 29-1 du code de procédure pénale ; Vu l'article L. 231-1 du code forestier ; Par arrêté du préfet de
CARTE D'AGREMENT DE GARDE DES BOIS ET FORETS PARTICULIER NOM:	M./M ^{ile} /M ^{me} est agréé(e) en qualité de garde des bois et forêts particulie pour constater par procès-verbaux tous délits e contraventions portant atteinte à la propriété forestière dont il(elle) a la garde.
Commissionné par M. / M ^{lle} / M ^{me} : NOM :	Le Préfe (signature et cachet
Expirant le / Le commettant (signature)	Je jure et promets de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent. Je jure également de ne rien révéler ou utilises de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de l'exercice de mes fonctions : Assermenté(e) le / / auprès du tribunal d'instance de :
Le titulaire (signature)	Le greffie (signature et cachet

27/12/2006, 13:22

carte d'agrement GBFP.P65